

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2020/03 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 modifiée du 10 février 2020 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : Service « Marchés, certificats et qualité »

L'article 4 de la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 modifiée susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIÉ, chef du service « Marchés, certificats et qualité » pour tous les actes relevant des attributions du service « Marchés, certificats et qualité » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service « Marchés, certificats et qualité », cheffe de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles », pour tous les actes relevant des attributions du service « Marchés, certificats et qualité » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Guylaine WATTERLOT, responsable du pôle « Lait et fruits dans les écoles » de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » et à Madame Audrey TROTTIN, responsable du pôle « Interventions sur les marchés et suite de contrôles » de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » pour les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BAJOT, superviseuse instructrice des suites de contrôle dans le pôle « Interventions sur les marchés et suites de contrôles » pour toutes les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » pris sur le budget de l'Union.

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile HERBILLON, cheffe de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL, adjointe de la cheffe de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Céline FRANÇOISE, responsable du pôle « Aides aux plus démunis » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » et à Monsieur Saverio STASSI, responsable du pôle « Certificats » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Johanne BEAUSSE, cheffe de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pour tous les actes relevant des attributions du Laboratoire de La Rochelle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, adjointe de la cheffe de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pour tous les actes relevant des attributions du Laboratoire de La Rochelle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Johanne BEAUSSE et de Madame Marie-Pierre LEBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL, responsable du pôle qualité sanitaire, à Madame Laure ESPINASSE, responsable du pôle biotechnologie, et à Monsieur Jean-Christophe REGAL, responsable du pôle technologie des céréales, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €. »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 25 mai 2020

Christine AVELIN